

---

## Le cas pratique

par Anouk Paillet, avec la collaboration de Christelle Landheer-Cieslak

Le cas pratique est un exercice proposé aux étudiants dans les facultés de droit pour former à la logique et à l'argumentation juridique.

La forme d'un cas pratique, c'est-à-dire sa présentation, peut varier d'un enseignant à l'autre. L'étudiant doit donc s'adapter sur ce point aux exigences particulières de son professeur.

Le fond d'un cas pratique, quant à lui, reste le même. C'est ce que nous allons étudier dans cette capsule. L'objectif d'un tel exercice est de construire un raisonnement juridique quant à une situation factuelle posant un ou plusieurs problèmes juridiques. Il vise à apporter une réponse juridique par la mobilisation de règles de droit appropriées et leur application au cas d'espèce soumis. Il ne s'agit pas ici de rappeler des règles juridiques mais bien d'en faire l'application aux cas concrets soumis dans le cas pratique.

La méthode du cas pratique présentée dans cette capsule provient de la tradition civiliste. En raison de la mixité du système juridique québécois, le raisonnement doit être parfois adapté en fonction de l'influence de la tradition de Common Law dans la matière concernée par le cas pratique (en particulier quant à l'importance à accorder à la jurisprudence).

Le traitement du cas pratique requiert de suivre plusieurs étapes :

- La sélection des faits pertinents
- La qualification juridique
- L'établissement de la question de droit
- La recherche des règles juridiques applicables
- Le raisonnement et la résolution du cas pratique

- ***La sélection des faits pertinents***

À titre préliminaire, il est nécessaire de consacrer un certain temps à la lecture du cas d'espèce soumis. Il faut en sélectionner les détails importants et laisser de côté les éléments superflus. Ce tri est important pour le travail qui va suivre, et ce en particulier lorsque le cas pratique est long. Il permet de rendre la situation factuelle plus claire en éliminant tous les détails qui ne sont pas pertinents.

***Les questions à se poser :***

- Qui ?
- Quoi ?
- Comment ?

***Il faut répondre à ces questions en gardant toujours à l'esprit deux autres questions :***

- Quels sont les éléments susceptibles d'avoir un impact sur le raisonnement juridique ?
- Quels sont, au contraire, les éléments qui n'ont été insérés que pour poser le décor sans aucune utilité pour le raisonnement juridique ?

- ***La qualification juridique***

Par la suite, il convient de procéder à une qualification juridique des faits. La qualification juridique peut être définie comme « *la traduction d'un fait en termes de*

*droit* »<sup>1</sup>. À l'image d'un placard pour lequel il faut ranger les vêtements dans ses différents tiroirs, il s'agit ici de ranger les faits de l'espèce dans les catégories juridiques appropriées.

***Les questions à se poser :***

- À quelles notions juridiques se rattachent ces éléments factuels ?
- À quels mécanismes juridiques se rattachent ces éléments factuels ?

- ***L'établissement de la question de droit***

De la sélection des faits pertinents et de leur qualification juridique, doit normalement découler une question de droit (il est possible qu'il y en ait plusieurs). Celle-ci sera parfois clairement exposée à la fin des faits, mais il se peut aussi parfois que cela ne soit pas le cas et qu'il faille alors la préciser ou bien même la déterminer.

***Les questions à se poser :***

- Que cherche(nt) à obtenir le(s) protagoniste(s) ?
- Quel est l'enjeu juridique ?

- ***La recherche de la ou des règles juridiques applicables***

Une fois le problème juridique posé, il faut alors rechercher quelles sont les règles de droit à solliciter pour tenter de le résoudre. Il faut, à ce titre, recourir à la loi et à la jurisprudence. La doctrine peut également être mobilisée, en particulier lorsque des questions d'interprétation demeurent.

***Les questions à se poser :***

- Quels sont les textes législatifs et réglementaires applicables à cette matière ?
- Des décisions ont-elles été rendues à ce sujet ?

---

<sup>1</sup> François Grua et Nicolas Cayrol, *Méthode des études de droit. Conseils pour le cas pratique, le commentaire et la dissertation*, Paris, Dalloz, 2020, à la p 48.

- ***Le raisonnement et la résolution du cas pratique***

Une fois que tout ceci est réalisé, il faut alors passer au cœur du cas pratique : le raisonnement et la résolution. Tout raisonnement doit mener à une conclusion et toute conclusion doit s'appuyer sur un raisonnement. Les deux sont intimement liés.

Ce raisonnement doit prendre la forme d'un syllogisme juridique. Il s'agit de confronter une règle juridique – la majeure – aux faits de l'espèce – la mineure – afin d'en déduire des effets juridiques – la solution.

La mise en relation de la règle juridique et des faits de l'espèce doit réellement mener au développement d'une discussion. Il faut veiller à énumérer les conditions d'application de la règle juridique sollicitée et les confronter aux faits de l'espèce. Il faut vérifier si, en l'espèce, chacune des conditions est remplie. Cette étape nécessitera parfois de confronter plusieurs interprétations possibles de la règle en question.

Une conclusion doit nécessairement découler de ce raisonnement. Il ne faut pas simplement évoquer les solutions envisageables. Il est primordial de bel et bien prendre position même s'il n'est pas toujours simple de trancher.

***Les questions à se poser :***

- Existe-t-il des positions divergentes sur la règle juridique applicable ?
- Existe-t-il des positions divergentes sur l'application et l'interprétation de la règle juridique ?

**Références suggérées :**

Degrénois-Souleau, Isabelle, *Je veux réussir mon droit. Méthodes de travail et clés du succès*, 12<sup>e</sup> éd, Paris, Dalloz, 2020.

Grua, François et Nicolas Cayrol, *Méthode des études de droit. Conseils pour le cas pratique, le commentaire et la dissertation*, Paris, Dalloz, 2020.

\*\*\*

***Chaire de rédaction juridique Louis-Philippe-Pigeon***

Faculté de droit, Université Laval  
Pavillon Charles-De Koninck, local 6257  
1030, avenue des Sciences-Humaines  
Québec (Québec) G1V 0A6  
CANADA

Courriel : [crj@fd.ulaval.ca](mailto:crj@fd.ulaval.ca)  
Twitter : [@CRJ\\_LP\\_Pigeon](https://twitter.com/CRJ_LP_Pigeon)

\*Capsule mise à jour le 25 janvier 2021.